



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

New York, le 9 novembre 2022

**CONSEIL CONSULAIRE DE NEW YORK
EN FORMATION PROTECTION ET ACTION SOCIALE (CCPAS),
CATEGORIE AIDEE CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (CFE),
AIDE AUX ANCIENS COMBATTANTS NÉCESSITEUX**

Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2022

Le Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale (CCPAS) de la circonscription de New York s'est réuni le 24 octobre 2022 au Consulat général de France à New York sous la présidence de **Dr Gérard Epelbaum**, Conseiller des Français de l'étranger.

Participants :

Membres avec voix délibérative :

- Dr. EPELBAUM Gérard, Président du conseil, Conseiller des Français de l'étranger, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger - Représentant d'une association nationale des Français établis hors de France (reconnue d'utilité publique) – UFE
- Mme MICHEL Annie, Conseillère des Français de l'étranger
- M. PAGNI Patrick, Conseiller des Français de l'étranger
- Mme RICHARD Pascale, Conseillère des Français de l'étranger, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger

Membres avec voix consultative :

- Mme BENZINE Marie-Hélène, Représentante d'une association nationale des Français établis hors de France (reconnue d'utilité publique) – Français du Monde-ADFE
- Dr EPELBAUM Sylvie, Présidente d'une société de bienfaisance, Entraide française
- Mme MANISSIER Nadège, Vice-consule, Cheffe du service social, CGF New York

Rapporteur général : M. LABAN Damien, consul général adjoint

Secrétaire de séance : M. ROTH Yoann, Chargé des affaires sociales, CGF New York

Absents :

- M. DUCOURNEAU Julien, Administrateur de la CFE, excusé
- Dr Philip HEINEGG, médecin-conseil
- Dr MOULIN Nicole, médecin-conseil, excusée
- M. ORTOLI Richard, Conseiller des Français de l'étranger, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, a donné procuration au Dr EPELBAUM Gérard

Le Président ouvre la séance à 11h30.

Il constate que le quorum est atteint, remercie les membres de leur présence et rappelle le principe de confidentialité des débats avant d'annoncer l'ordre du jour :

- I. Résultat de la commission permanente 2022
- II. Cadre de travail
- III. Bilan provisoire des aides accordées en 2022
- IV. Éléments sur le contexte économique
- V. Propositions générales pour 2023
- VI. Examen des propositions individuelles d'attribution pour 2023 et prévisions budgétaires
- VII. Catégorie aidée de la CFE
- VIII. Aide aux anciens combattants nécessiteux

Il donne ensuite la parole à M. Damien LABAN, consul général adjoint, Rapporteur général du conseil consulaire, qui souligne l'engagement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en faveur des Français de l'étranger, l'aide sociale aux Français de l'étranger n'étant basée sur aucun texte réglementaire.

I / RESULTAT DE LA COMMISSION PERMANENTE 2022

Le Rapporteur général présente aux membres le résultat de la commission permanente 2022 :

- Budget initial : 15 168 000 € contre 16 200 000 € en 2021 (↘ 6,4%)
- Enveloppe après réserve de précaution : 14 561 280€
- Propositions totales des CCPAS : 16 366 047 € au bénéfice de 4 254 allocataires
- Validation Commission permanente : 15 381 187 € (soit 5,63 % de plus que l'enveloppe allouée en loi de finances initiale) au bénéfice de 4 218 allocataires.

II / CADRE DE TRAVAIL

Le Rapporteur général rappelle que les allocations sont attribuées dans un cadre très strict et contraint fixé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Mme Nadège MANISSIER, Cheffe du service social, rappelle le cadre d'intervention du conseil consulaire pour la protection et l'action sociale et les différents types d'allocations versées. Un document synthétique présentant les différentes allocations ainsi que leurs critères d'éligibilité est présenté aux Conseillers des Français de l'étranger :

- Allocations mensuelles
 - Allocation de solidarité
 - Allocation adulte handicapé
 - Allocation enfant handicapé
 - Allocation à durée déterminée
 - Secours mensuel spécifique enfants

- Allocations ponctuelles
 - Secours occasionnel
 - Aide exceptionnelle

III/ BILAN DE L'EXERCICE 2022

Après avoir rappelé le budget global alloué en 2022 au Consulat général de France à New York par la Direction des Français de l'étranger (205 476€ hors secours occasionnels de solidarité), le Rapporteur général présente le bilan prévisionnel des aides accordées par le Consulat général au 31 décembre 2022, à savoir :

- 79 495,80 € d'allocation solidarité
- 5 992 € d'allocation à durée déterminée
- 0 € de secours mensuel spécifique enfant
- 3 000€ d'aides exceptionnelles et de secours occasionnels
- 21 672,58 € de secours occasionnel de solidarité, qui s'est arrêté au 31 août 2022, correspondant à 43 parts « foyer » et 41 parts « enfant »
- 57 452,15 € d'allocation adulte handicapé
- 53 256,32 € d'allocation enfant handicapé

Il précise que le montant total provisoire des aides versées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 s'élèvera à 220 868.85€.

IV/ ÉLÉMENTS DE BILAN ÉCONOMIQUE

Le Rapporteur général présente aux membres les éléments de bilan économique (salaire moyen, seuil de pauvreté, évolution du coût des dépenses), transmis par le Service économique régional de l'Ambassade à Washington. Il précise que le taux d'inflation s'élève à 8.2% de septembre 2021 à septembre 2022.

La Cheffe du service social précise que ces éléments représentent la moyenne nationale mais que la situation de New York est différente :

- Le salaire moyen de l'État de New York s'élève à 7 596\$¹ (contre 4 762\$ pour la moyenne nationale)
- Le seuil de pauvreté annuel s'établit à 36 262\$ pour la Ville de New York², soit 3 021\$ mensuel (contre 14 097\$ annuel, soit 1 174\$ mensuel pour la moyenne nationale)
- Le budget de « survie » mensuel pour la Ville de New York est évalué à 4 117\$³

V/ PROPOSITIONS GÉNÉRALES POUR 2023

1) Revalorisation du taux de base

La Rapporteur général rappelle que le Ministère a alloué pour l'exercice 2022 un taux de base de 856€, sans augmentation par rapport au taux de l'année 2021.

¹ Source : <https://dol.ny.gov/new-york-state-average-weekly-wage-nysaww-0>

² Source : https://www1.nyc.gov/assets/opportunity/pdf/21_poverty_measure_report.pdf

³ Source : <https://www.nyscommunityaction.org/assets/docs/PovRep2022/New%20York.pdf>
<https://www.nyscommunityaction.org/assets/docs/PovRep2022/Queens.pdf>
<https://www.nyscommunityaction.org/assets/docs/PovRep2022/Bronx.pdf>

La Cheffe du service social propose de solliciter **une revalorisation du taux de base à 1 115 €** pour 2023 correspondant au **seuil de pauvreté mensuel national**, toujours bien inférieur au seuil de pauvreté de la Ville et de l'État de New York (cf. supra). Elle précise que le coût de la vie à New York est par ailleurs nettement supérieur à la moyenne américaine, et comparable à celui observé à **San Francisco qui dispose actuellement d'un taux de base supérieur à celui de New York.**

Il est rappelé que compte tenu **du taux de change très défavorable** pour l'euro, les allocataires ont perçu des aides toujours plus faibles en dollars en 2022. A titre d'exemple, un allocataire percevant le taux de base de 856 € en 2022 recevait 965,27 \$ en janvier 2022 contre 831,07 \$ en octobre 2022.

2) Calcul des revenus

Les coupons alimentaires ne pouvant pas être utilisés par de nombreux allocataires, car très contraignants (pas possible d'acheter des plats préparés, notamment), les membres du conseil proposent de ne plus les prendre en compte dans le calcul des revenus comme c'est le cas depuis 2020.

3) Allocation enfant handicapé

L'allocation n'étant pas soumise à conditions de ressources et les revenus des parents étant généralement très élevés, il est proposé de ne pas solliciter de revalorisation de l'allocation enfant handicapé.

4) Enveloppe d'aides exceptionnelles et de secours occasionnels

Le Consulat général propose de solliciter une enveloppe de 3 000€ pour l'année 2023. Ces propositions sont approuvées par les membres du conseil.

VI/ EXAMEN DES DOSSIERS INDIVIDUELS POUR 2023

1) Allocations de solidarité (AS)

Mme Nadège MANISSIER, Cheffe du service social, expose les 11 demandes d'allocations de solidarité.

8 demandes sont proposées pour accord. Trois demandes sont proposées au rejet. L'abattement logement est appliqué pour 2 demandeurs hébergés à titre gratuit.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

2) Allocations adulte handicapé (AAH)

La Cheffe du service social, présente les 11 demandes d'allocations adulte handicapé.

8 demandes sont proposées pour accord, dont une sous réserve de la réception d'une carte mobilité inclusion dont la demande est en cours. 3 demandes sont proposées au rejet, 2 demandes ayant des revenus supérieures au taux de base, et 1 personne résidant hors circonscription.

7 demandeurs peuvent bénéficier de l'aide continue.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

3) **Allocations enfant handicapé (AEH)**

La Cheffe du service social présente les propositions concernant les 17 demandes d'allocation enfant handicapé.

Les 17 demandes sont proposées pour accord, dont une sous réserve de l'obtention d'une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Conformément aux instructions en vigueur, 12 allocataires sont éligibles à une aide continue (151 €/mois) tandis qu'un est éligible à l'aide discontinuée (75 €/mois).

Ces propositions sont approuvées par les membres.

4) **Allocations à Durée Déterminée (ADD)**

La Cheffe du service social, informe les membres du conseil qu'une seule demande d'allocation à durée déterminée est présentée cette année, déjà validée par la Direction des Français à l'étranger et versée depuis octobre 2022

Les membres approuvent la demande de renouvellement de l'ADD sur la base du taux de l'année 2022.

5) **Secours Mensuel Spécifique Enfant (SMSE)**

La Cheffe du service social, informe les membres du conseil qu'une seule demande de Secours Mensuel Spécifique Enfant a été présentée cette année. Elle propose de l'accorder pour le montant maximum correspondant à la moitié du taux de base.

Les membres approuvent la demande de renouvellement de SMSE.

6) **Prévisions budgétaires 2023**

Après validation de l'ensemble des propositions, Nadège Manissier, Cheffe du service social, indique aux membres du conseil les prévisions budgétaires pour l'année 2023 qui s'élèvent à 222 153 € dont :

- 87 683 € pour les allocations de solidarité
- 61 333 € pour les allocations adultes handicapées
- 60 880 € pour les allocations enfants handicapés
- 2 568 € pour l'allocation à durée déterminée

- 6 690 € pour le secours mensuel spécifique enfant
- 3 000€ pour les aides ponctuelles

VII/ CATÉGORIE AIDÉE DE LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La Cheffe du service social présente le dispositif de la catégorie aidée de la CFE.

Elle informe les membres que seules les nouvelles demandes doivent être déposées au Consulat général et présentées lors du conseil consulaire. Le Consulat général doit néanmoins effectuer un contrôle des ressources des bénéficiaires tous les 3 ans.

En indique qu'aucun dossier n'a été déposé 2022.

VIII/ SECOURS AUX ANCIENS COMBATTANT ET VICTIMES DE GUERRE

La Cheffe du service social, informe les membres du conseil qu'une seule demande de secours aux anciens combattant et victimes de guerre est présentée cette année.

Le Conseil consulaire valide la proposition d'attribution d'une aide d'un montant de 5 500€.

La séance est close à 12h52.